RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO

BUDGET CITOYEN

LOI DE FINANCES 2023

DRAFT

Kinshasa, Mars 2023

Connaitre le Budget citoyen c'est savoir ce que l'Etat fait pour la population aujourd'hui et dans l'avenir

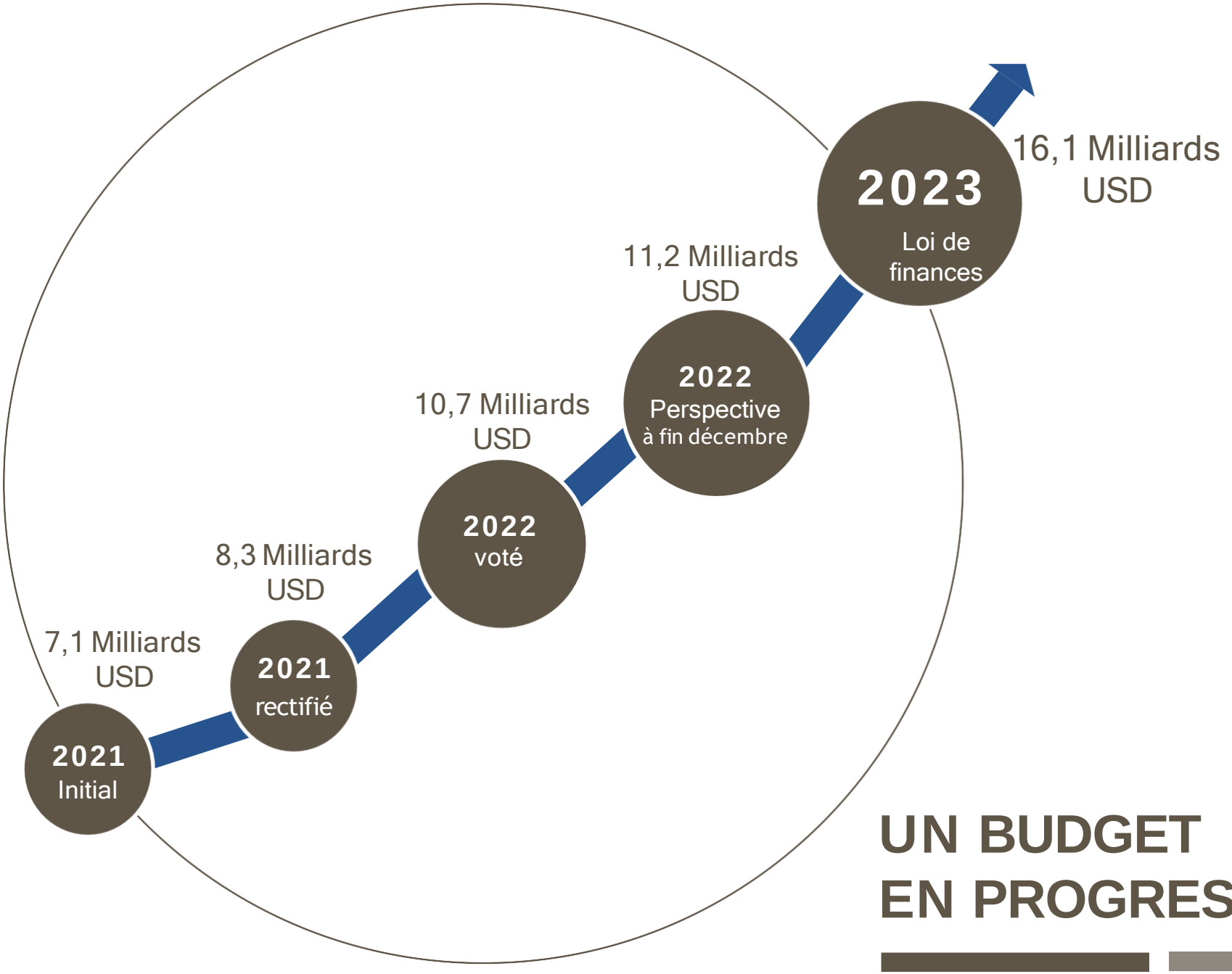

UN BUDGET EN PROGRESSION !

MINISTÈRE DU BUDGET

BUDGET CITOYEN

Loi de Finances 2023

Le Budget du Pouvoir central en 2023

République Démocratique du Congo

Kinshasa, Février 2023

LISTE DES ACRONYMES

ADF	:	Allied Democratic Forces (Forces Démocratiques alliés)
COVID-19	:	Coronavirus Disease 2019 (Maladie à coronavirus 2019)
DGDA	:	Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	:	Direction Générale des Impôts
DGRAD	:	Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations
ETD	:	Entités Territoriales Décentralisées
FARDC	:	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FC	:	Franc Congolais
LOFIP	:	Loi relative aux Finances Publiques
M23	:	Mouvement du 23-Mars
PIB	:	Produit Intérieur Brut
RDC	:	République Démocratique du Congo
SYDONIA	:	Système Douanier Automatisé
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	:	United States Dollar (Dollar Américain)
PNSD	:	Plan National Stratégique de Développement
S.E.	:	Son Excellence
LOB	:	Lettre d'Orientation Budgétaire
PDLT-145T	:	Programme de Développement à la base des 145 territoires
FMI	:	Fonds Monétaire International
CBMT	:	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
SOB	:	Séminaire d'Orientation Budgétaire
CDMT	:	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
DTMF	:	Direction du Trésor et des Moyens de financement

DATES IMPORTANTES DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2023

• Le 10 février 2022	:	Signature et publication du calendrier budgétaire de l'exercice 2023 par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Budget.
• Du 11 au 29 avril 2022	:	Travaux d'évaluation des politiques publiques de 2020 à fin mars 2022.
• Du 07 au 09 juillet 2022	:	Séminaire d'orientation budgétaire de l'exercice 2023.
• Le 12 juillet 2022	:	Signature et publication de la Lettre d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2023 par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
• Le 22 juillet 2022	:	Lancement officiel des travaux d'élaboration de la Loi de finances pour l'exercice 2023.
• Du 08 au 19 août 2022	:	Conférences budgétaires de l'exercice 2023.
• Le 31 août 2022	:	Examen et adoption de l'avant-projet de loi de finances pour l'exercice 2023 par la Commission Interministérielle du Gouvernement.
• Le 02 septembre 2022	:	Adoption du projet de loi de finances pour l'exercice 2023 en Conseil des Ministres.
• 15 septembre 2022	:	Dépôt du Projet de loi de finances pour l'exercice 2023 au Bureau de l'Assemblée Nationale par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
• 28 décembre 2022	:	Promulgation de la Loi de finances de l'exercice 2023

Après avoir consacré de l'énergie à remettre les pendules à l'heure, nous pourrons alors espérer rendre palpable l'idéal de la justice sociale, en partageant avec tous les enfants de notre beau pays, les fruits de tant de labeur.

L'année 2023 est, en elle-même, porteuse de bien de choses qui se révéleront certainement très édifiantes pour notre pays.

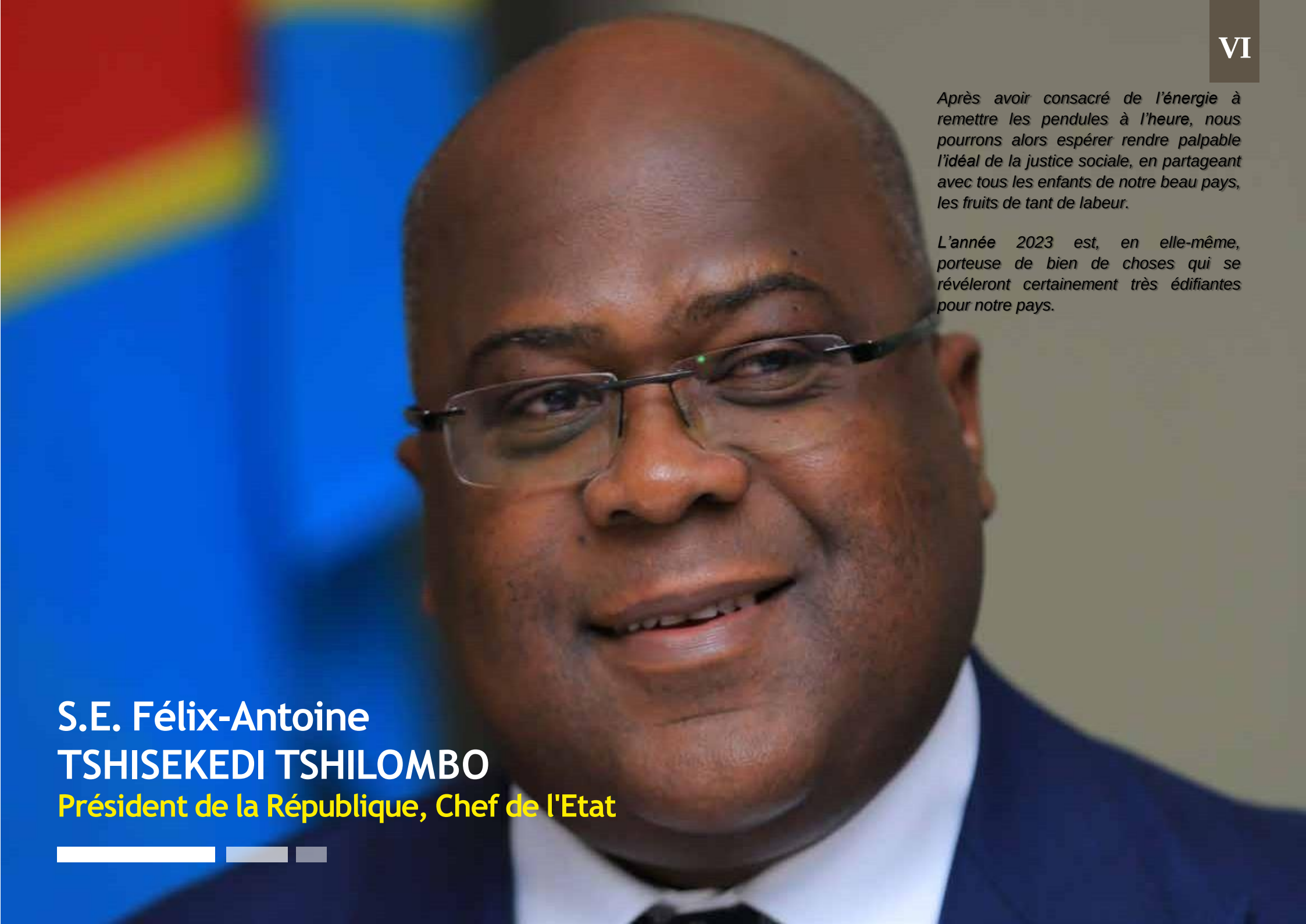

S.E. Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Président de la République, Chef de l'Etat

PRINCIPALES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES SUR L'ELABORATION DU BUDGET 2023

La de loi de finances de l'exercice 2023 s'est élaboré en tenant compte, à concurrence de la contrainte budgétaire, des orientations suivantes :

1. Les **orientations** de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat lors du Conseil des Ministres tenue le vendredi 12 août 2022, axées sur une **mobilisation accrue des recettes publiques** par le Gouvernement et par la **rationalisation des dépenses**, de façon à réduire substantiellement les dépenses courantes au profit des **investissements publics**, moteur de développement du pays.

2. Les orientations de **Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,** à travers la **Lettre d'Orientation Budgétaire (LOB)** sur les politiques sectorielles qui prennent en compte les **engagements internationaux** auxquels le pays a souscrit, notamment à doter **15% du budget au secteur de la santé** (protocole d'Abuja 2001), **19,9% du budget à l'éducation** (Partenariat Mondial pour l'Education) et **10% du budget au secteur agricole** (protocole d'accord de Maputo 2003).

3. **Le respect des engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis du Fonds Monétaire International (FMI),** à travers le Mémorandum des politiques économiques et financières et la Lettre d'intention conclus en juillet 2021, suivant lesquels le solde budgétaire intérieur, c'est-à-dire recettes internes moins les dépenses propres, ne dépasserait pas 0,8% du Produit Intérieur Brut (PIB) et que les dépenses salariales ne dépasseraient pas 5% du Produit Intérieur Brut.

4. La poursuite de la mise en œuvre du **Programme d'Actions du Gouvernement** (PAG) **2021-2023** adossé au **Plan National Stratégique de Développement** (PNSD) et du **Programme de Développement à la base des 145 territoires (PDL-145)**.

S.E. Jean-Michel Sama LUKONDE
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
JUSTICE
PAIX
TRAVAIL
LE GOUVERNEMENT

PRÉFACE

Dans le cadre de transparence budgétaire, le Gouvernement de la République s'est lancé depuis plus d'une décennie, dans le processus d'amélioration de la participation citoyenne dans la gestion des finances publiques par la publication, entre autres, du Budget citoyen.

Le budget citoyen est un document synthétique et explicatif reprenant les principaux chiffres en recettes et en dépenses contenus dans la Loi de finances. Il est conçu en langage facile et accessible aux citoyens, en vue de permettre à ces derniers de mieux appréhender la façon dont les recettes, provenant de diverses sources, sont collectées, ainsi que la répartition des dépenses pour financer les politiques publiques.

Il est, en effet, un document important qui facilite le **suivi citoyen** sur les choix des politiques publiques opérés par le Gouvernement.

L'objectif du Budget Citoyen est d'assurer la vulgarisation du contenu de la Loi de finances pour une meilleure appropriation des citoyens sur le budget.

Il constitue, de ce fait, un outil de participation citoyenne au processus budgétaire dont je recommande vivement la lecture.

Je profite de cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements à tous les experts du Ministère du Budget qui ont participé à sa rédaction et aux différentes structures de la société civile qui ne ménagent aucun effort pour accompagner le Gouvernement à rendre le processus budgétaire davantage participatif et non seulement une affaire des initiés.

Aimé BOJI SANGARA BAMANYIRWE,
Ministre d'État, Ministre du Budget

Aimé BOJI SANGARA

Ministre d'Etat, Ministre du Budget

Elysé BOKUMWANA MAPOSO
Vice-Ministre du Budget

INTRODUCTION

Le Gouvernement de la République présente, à travers ce document, l'argent que l'Etat compte mobiliser (recettes) sur une année et toutes les dépenses qu'il va faire avec cet argent pour améliorer les conditions de vie de la population.

Le budget 2023 envisage de continuer ce qui se trouve dans le document appelé Programme d'Actions du Gouvernement 2021-2023 (PAG). Ce sont par exemple: l'amélioration des cadres de vie, l'amélioration des climats des affaires, l'amélioration de l'environnement, la création des emplois, etc.

Ainsi, le présent document rappelle les concepts fondamentaux du Budget de l'Etat et son fondement juridique avant de présenter les étapes générales du processus d'élaboration du Budget en République Démocratique du Congo pour enfin étaler les grandes lignes du budget 2023, tant en recettes qu'en dépenses.

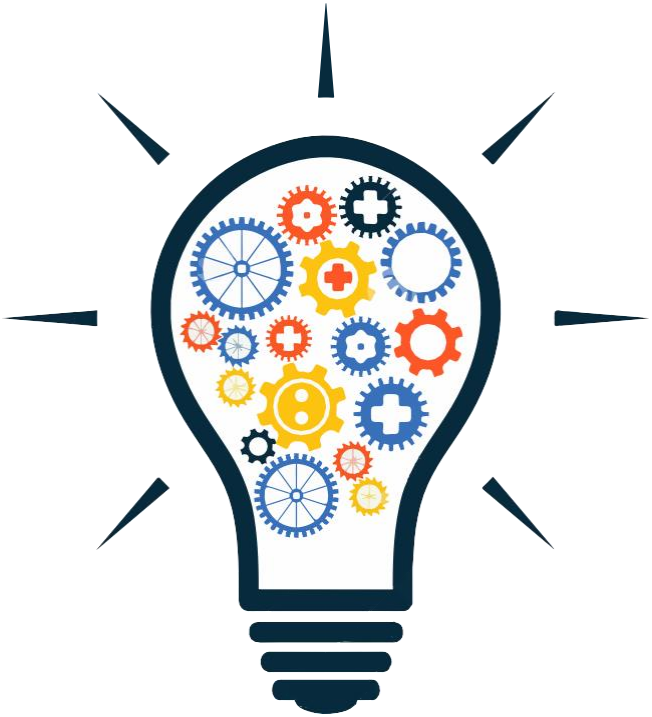

CADRE CONCEPTUEL DE L'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT

✓C'EST QUOI LE BUDGET DE L'ETAT ?

Le budget de l'Etat est un document de planification qui traduit les intentions du Gouvernement en faveur de la population (dépenses) et les moyens qu'il faut pour la réalisation de ces intentions (recettes).

Il explique la manière dont l'Etat gagne et dépense son argent.

Il s'agit de ce que le Gouvernement envisage de faire pour permettre l'amélioration des conditions de vie de la population.
Il correspond à l'année civile et couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

Cette période que couvre le budget de l'Etat est appelée « exercice budgétaire »

Ainsi chaque année, à chaque niveau de pouvoir, la LOFIP prévoit que :

- ***pour le Pouvoir central,*** le Gouvernement central élabore le budget pour qu'il soit voté par les deux chambres du parlement. Ce budget voté est appelé Loi de Finances de l'année.

- ***pour la province,*** le Gouvernement provincial élabore le budget pour qu'il soit voté par l'Assemblée provinciale. Ce budget voté est appelé édit budgétaire.

- ***Pour les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) telles que la Ville, la Commune, le Secteur et la Chefferie,*** l'exécutif local élabore le budget pour qu'il soit voté par les organes délibérants au niveau local. Ce budget voté est appelé décision budgétaire.

✓ QUELS SONT LES ASPECTS DU BUDGET ?

ASPECT ADMINISTRATIF

Le budget est un outil, un document de travail servant de soubassement à toute activité administrative de la Nation.

ASPECT JURIDIQUE

Le budget est une Loi préparée par le Gouvernement, votée par le Parlement, promulguée par le Président de la République et exécutée par le Gouvernement.

ASPECT POLITIQUE

Le budget est le reflet de la politique du Gouvernement investi par le peuple à travers ses élus pour répondre aux aspirations des citoyens. Le vote du budget par le Parlement est un acte de haute portée politique qui permet au Gouvernement de mettre en œuvre son Programme d'actions en faveur de la population.

ASPECT FINANCIER

Le budget est un instrument qui permet d'assurer le lien entre les recettes et les dépenses publiques pouvant faire apparaître un excédent ou un déficit.
Le budget énumère les sources des recettes de l'État et les objets en vue desquels le produit de ces recettes pourrait être utilisé, dépensé. Il évalue ainsi les recettes et fixe les dépenses.

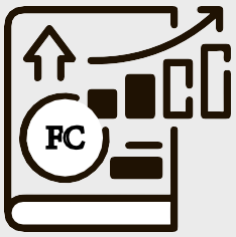

ASPECT ECONOMIQUE

Le budget de l'État est un instrument de gestion économique qui exprime les objectifs et les choix du Gouvernement résultant conjointement d'une analyse économique et d'une décision politique. Le budget de l'État remplit à cet égard le rôle de régulateur à court terme de l'économie et celui de promoteur du développement à long terme.

ASPECT SOCIAL

Le budget exprime l'intention du Gouvernant sur la politique à mener sur la vie sociale de la population. Il établit un lien entre les besoins sociaux de la population (construction des écoles, couverture santé universelle, création des emplois, etc.) et les moyens affectés à cette fin. Il permet de faire une analyse claire sur la redistribution équitable des revenus.

✓ PROCESSUS D'ELABORATION DE LA LOI DE FINANCES

L'élaboration du budget est régie par les lois et règlements de la République. Parmi lesquelles, on peut citer :
(1) la Constitution de la République Démocratique du Congo, (2) la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques (LOFIP), (3) Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget. Les étapes du processus d'élaboration du budget constituent les actions à mener jusqu'à la promulgation de la loi de finances, lesquelles font l'objet d'un chronogramme précis (calendrier budgétaire) définissant pour chaque action, la période de son exécution et les acteurs impliqués.

PHASE D'ELABORATION AU NIVEAU GOUVERNEMENTAL

- Définition du cadrage macroéconomique
- Production de la lettre d'orientation budgétaire (LOB)
- Élaboration du CBMT/CDMT
- Tenue des discussions publiques/SOB
- Élaboration des prévisions budgétaires par les sectoriels
- Tenue des conférences budgétaires
- Examen et approbation de l'avant-projet du budget par la commission interministérielle
- Examen et adoption du projet du budget au conseil des ministres
- Dépôt du PLF au bureau de l'Assemblée nationale

PHASE D'EXAMEN ET D'ADOPTION PARLEMENTAIRE

- **ASSEMBLÉE NATIONALE** Examen et vote du projet du budget (40 jours)
- **SENAT** Examen et vote du projet du budget (20 jours)
- **COMMISSION PARITAIRE** Harmonisation des vues entre l'Assemblée Nationale et le Sénat

PROMULGATION DE LA LOI DE FINANCES PAR LE CHEF DE L'ETAT

Loi De FinAnces pROMULgUée

✓ PROCESSUS D'ELABORATION DE LA LOI DE FINANCES

Détails

1. Le cadrage macro-économique renseigne le comportement de l'activité économique du pays sur lequel se basent les prochaines prévisions budgétaires. Il est élaboré par un Comité chapeauté par le Ministre du Plan. La prise en compte des indicateurs macroéconomiques est importante, car pour avoir un bon budget, celui-ci doit se connecter à la réalité économique.

2. La lettre d'orientation budgétaire (LOB) donne les grandes orientations sur l'élaboration du budget (priotités du Gouvernement, etc).
Elle est signée par le Premier Ministre.

3. La Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du Budget ou Circulaire budgétaire édicte les instructions devant sous-tendre l'élaboration des prévisions budgétaires. Elle est signée par le Ministre du Budget.

4. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) contient la prévision de l'évolution de l'ensemble des dépenses et des recettes, du solde qui s'en dégage et de l'endettement sur les trois prochaines années. Il prépare le cadre de l'élaboration des prévisions budgétaires triennales dont la tranche annuelle constitue le budget de l'année en cours de préparation.

Le CBMT comprend en annexe **le CDMT central** qui fixe les allocations budgétaires des secteurs.

5. Le Séminaire d'Orientation Budgétaire (SOB) est un cadre de discussions autour de la trajectoire des recettes, le financement des politiques publiques, la politique d'endettement pour le financement du gap contenues dans le CBMT. Ces discussions en atelier connaissent la participation des experts du Gouvernement, des parlementaires, de la société civile et des partenaires techniques et financiers du pays.

6. L'élaboration des prévisions budgétaires est le moment où les sectoriels préparent leurs prévisions sur base des orientations de la LOB et de la Circulaire contenant les instructions relatives à l'élaboration du budget.

7. La tenue des Conférences budgétaires constitue le cadre de discussions et d'arbitrages techniques sur les prévisions budgétaires élaborées par les sectoriels. Elle met en présence les experts du Ministère du Budget et ceux des sectoriels avec la participation de la société civile.

8. L'adoption au niveau du Gouvernement du projet du budget est le fruit d'arbitrage des prévisions résultant des conférences budgétaires successivement aux commissions interministérielles puis au Conseil des Ministres.

9. Le dépôt du projet de loi de finances se fait au plus tard le 15 septembre au Bureau de l'Assemblée Nationale par le Premier Ministre.

10. L'examen du projet de loi de finances et son vote par le Parlement.

L'Assemblée Nationale, endéans 40 jours après le dépôt par le Gouvernement, examine et vote le budget.

Le Sénat, endéans 20 jours après le vote par l'Assemblée Nationale, examine et vote aussi.

11. La Commission paritaire (Assemblée Nationale – Sénat) est le moment d'harmonisation des vues, en cas de votes divergents entre les deux chambres du Parlement.

12. La promulgation de la loi de finances par le Chef de l'Etat constitue la dernière étape bouclant le processus d'élaboration du budget et rend son exécution effective.

PRESENTATION DE LA LOI DE FINANCES DE L'EXERCICE 2023

✓ CONTEXTE D'ELABORATION

Le Contexte d'élaboration de la Loi de finances désigne l'ensemble des facteurs internes et externes liés à la conjoncture nationale et internationale dans laquelle se prépare le Budget de l'Etat. Ils influencent et orientent les choix politiques des dépenses publiques ainsi que le niveau de perception des recettes publiques.

1. Contexte Mondial

- ✓ le ralentissement de l'activité économique mondiale entrainé par la guerre russo-ukrainienne dont les effets néfastes sont la hausse des prix des produits de première nécessité, la carence de blé et la rareté des produits pétroliers, nécessitant un renforcement des mesures de stabilisation conjoncturelles et structurelles.

2. Contexte national

- ✓ la situation sécuritaire tendue dans l'Est du pays suite à la rébélion du M23 soutenue par le Rwanda et ses alliés ainsi que par le conflit communautaire dans le Territoire de Kwamouth ;
- ✓ la poursuite de la maîtrise de la pandémie à Covid-19 dans sa quatrième vague, l'annonce de nouveaux cas d'Ebola dans le Nord-Kivu ;
- ✓ l'adhésion de la RDC à la Communauté des Pays de l'Afrique de l'Est, la poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement Local à la base des 145 territoires ;
- ✓ la poursuite de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire ainsi que l'entame de la gratuité des accouchements et la prise en charge des consultations prénatales, post-natales et néo-natales par le Gouvernement dans le cadre de la couverture santé universelle.

INDICATEURS MACROECONOMIQUES BUDGET 2023

Pour élaborer les prévisions budgétaires, le Gouvernement utilisent les indicateurs macroéconomiques dont les plus souvent sont:

- le taux de croissance qui mesure la variation de l'activité économique du pays d'une période à l'autre ;
- le Produit Intérieur Brut (PIB) qui mesure la valeur de tous les biens et services produits dans le pays sur une année ;
- le taux d'inflation qui permet de saisir l'augmentation du niveau général des prix sur le marché ;
- le taux de change qui explique la valeur du franc congolais par rapport à une monnaie étrangère de référence. Par exemple le dollar américain.

Pour l'exercice 2023 :

- La croissance de l'activité économique s'établirait à **6,7%** ;
- L'augmentation du niveau général des prix des biens et services (inflation) procurés par tous les agents économiques (entreprises, ménages et pouvoir public) se situerait à **8,9%** ;
- Le dollar américain se changerait tout au long de l'année 2023 en moyenne à **2.021,94 FC** et à la fin de l'année à **2.034,85 FC**.
- La richesse nationale du pays créée (PIB nominal) serait à **151.553,43 milliards de FC**.

INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES 2023
INDICATEURS/ AGRÉGATS

Taux de croissance du PIB	6,7%
Taux d'inflation moyen	8,9%
Taux d'inflation fin période	6,83%
Déflateur PIB	7,4

Taux de change moyen	2.021,94 FC/USD
Taux de change fin période	2.034,85 FC/USD
PIB nominal	151.553,43 milliards de FC

CONTENU DU BUDGET 2023

La Loi de finances de l'exercice 2023 contient un budget présenté en équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de **32.456,8 milliards de FC** équivalant à **16,1 milliards de USD**, soit un taux d'accroissement de **32,6%** par rapport au budget de l'exercice 2022 chiffré à **22.253,0 milliards de FC.**
Il comprend les trois formes du budget (en équilibre), à savoir : le budget général, les Budgets annexes et les Comptes spéciaux.

Budget général : 30.299,6 milliards de FC, soit 14,9 milliards de USD. Il retrace les opérations, en recettes et en dépenses, de l'Administration centrale.

Budgets annexes : 541,9 milliards de FC, soit 0,3 milliard de USD. Ils se rapportent aux recettes et aux dépenses des services publics des différents ministères jouissant d'une autonomie administrative et financière et s'adonnant aux activités rémunérés sous forme des redevances.

Comptes spéciaux : 1.615,2 milliards de FC, soit 0,8 milliard de USD. Ils retracent les opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières en relation directe avec les dépenses concernées ou des prêts et avances consentis par l'Etat à une personne physique ou morale. Dans le cadre du Budget de l'exercice 2022, ils concernent les Comptes d'affectation spéciale ci-après : Fonds National d'Entretien Routier (FONER), Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI), Régie des Voies Aériennes (RVA) pour le Go-pass, Fonds de Promotion de l'Education (FPEN), Fonds de Promotion Culturelle (FPC), Fonds de Contrepartie (FC), Fonds Forestier National (FFN), Cadastre Minier (CAMI), Fonds de Promotion du Tourisme (FPT) et Fonds Minier pour les Générations Futures (FOMIN).

UTILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

Les dépenses de l'Etat représentent la manière dont l'Etat utilise ses recettes. En RDC, les dépenses de l'Etat sont réparties de la manière suivante :

1.Dette publique : est l'ensemble des engagements financiers pris sous formes d'emprunts par l'Etat. Au sein de la dette publique, on distingue la dette publique intérieure, détenue par les agents économiques résidents et la dette publique extérieure, détenue par des prêteurs étrangers.

2.Frais financiers : sont des dépenses découlant de l'obtention de financements. Il s'agit notamment des frais bancaires, des commissions et des intérêts sur la dette.

3. Dépenses de personnel (rémunérations) : comprennent les salaires ou traitements et les primes des agents de l'Etat.

4. Dépenses de fonctionnement (biens et matériels, et dépenses de prestation) : sont celles qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit notamment des achats des fournitures, des prises en charge médicale, des loyers, des carburants, l'eau et l'électricité, etc.
Cette rubrique des dépenses comprend le fonctionnement des Ministères (y compris les services déconcentrés) et celui des Institutions ainsi que les charges communes.

5. Transferts et subventions : sont des différentes interventions du pouvoir public notamment la rétrocession aux régies financières, les transferts aux provinces et les subventions aux organismes…

6. Investissements (équipements et constructions) : les investissements concernent les constructions, réhabilitations et acquisitions d'équipements.

7. Dépenses exceptionnelles : sont des dépenses spécifiques liées aux différentes interventions de l'Etat, telles que les opérations électorales, la prise en charge des sinistres et calamités et autres.

Répartition des dépenses du budget 2023

Les dépenses du budget 2023 sont constituées des dépenses courantes de l'ordre de **17.457,1 milliards de FC**, des dépenses d'investissements de **11.618,5 milliards de FC** et des dépenses exceptionnelles de **1.224,0 milliards de FC**. Elles représentent respectivement **57,6%, 38,3%** et **4,0%** des dépenses du budget général.

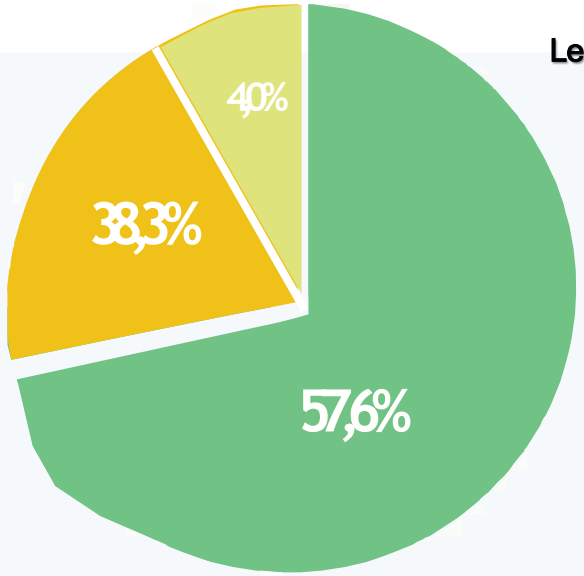

Les dépenses exceptionnelles sont constituées de :

- Dépenses exceptionnelles sur ressources propres qui comprennent: :
  - ✓ les opérations électorales : **879,0 milliards de FC ;**
  - ✓ la réserve budgétaire : **50,0 milliards de FC ;**
  - ✓ la réserve pour sinistres et calamités: **75,0 milliards de FC ;**
  - ✓ Les opérations de recensement et d'identification : **220,0 milliards de FC ;**
- Dépenses exceptionnelles sur ressources extérieures qui concernent essentiellement la CENI et dont le montant est nul.

Les dépenses courantes comprennent

- Dette publique et frais financiers : **1.637,5 milliards de FC** ;
- Rémunérations : **7.130,0 milliards de FC** ;
- Fonctionnement : **4.112,6 milliards de FC** ;
- Transferts et Subventions : **4.577,0 milliards FC.**

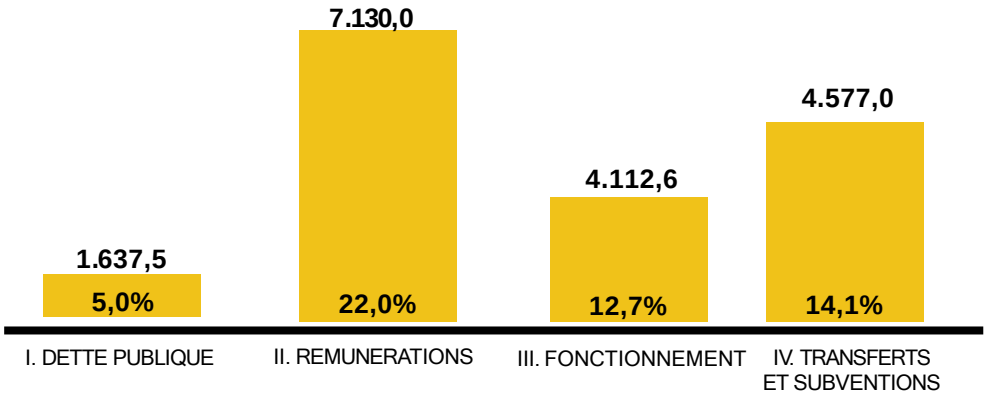

Les dépenses d'investissements sont réparties de la manière ci-après :

Investissements sur ressources propres : **6.659,2 milliards de FC**, constitués de **:**

- ✓ Contrepartie des projets : **150,0 milliards de FC ;**
- ✓ Gouvernement central : **1.797,0 milliards de FC ;**
- ✓ Projets des Provinces : **2.931,5 milliards de FC ;**
- ✓ Fonds de péréquation : **1.780,7 milliards de FC ;**

Investissements sur ressources extérieures : **4.959,4 milliards de FC.**

✓ PRIORITES SECTORIELLES DU BUDGET 2023

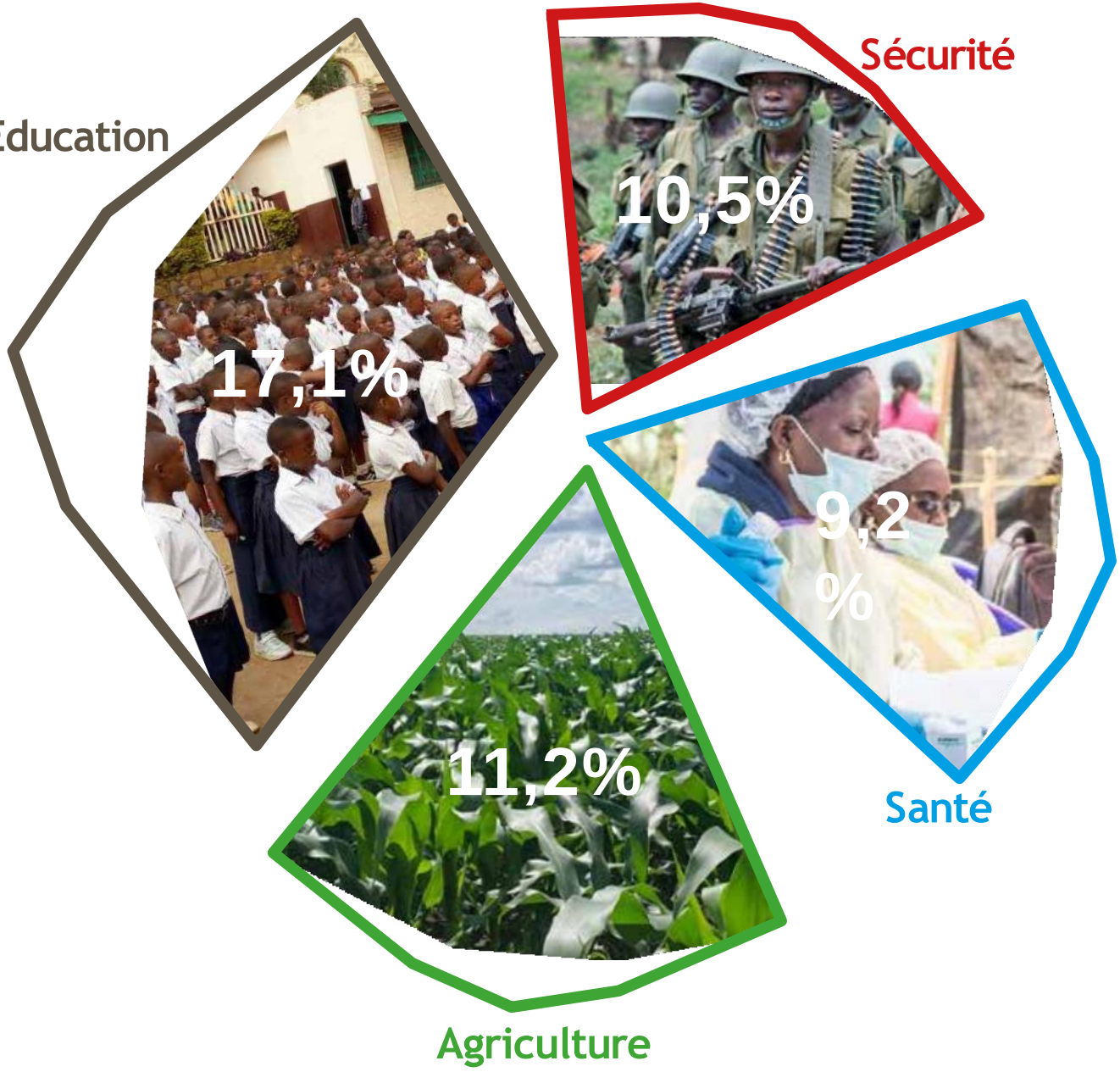

Suivant les orientations gouvernementales rappelées à la page 4, la Loi de finances 2023 accorde **48%** des crédits ouverts au budget général aux secteurs dits prioritaires ci-après :

- ***Sécurité (10,5%)***
  Défense Nationale et Sécurité intérieure
- ***Santé (9,2%)***
  Santé publique, Hygiène et Prévention
- ***Education (17,1%)***
  Enseignement Primaire, Secondaire et Technique ;
  Enseignement Supérieur et Universitaire ;
  Formation Professionnelle, arts et métiers
- ***Agriculture (11,2%)***
  Agriculture ; Pêche et élevage ;
  Développement rural

Les autres secteurs représentent 52% des crédits du budget général

AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES 2023

Le budget 2023 financera aussi d'autres politiques publiques, telles que :

- Desserte en eau potable
- Gratuité de l'enseignement primaire
- Mise en oeuvre de la Loi de Programmation Militaire
- Gratuité de la maternité (couverture santé universelle)
- Renforcement de l'autorité de l'Etat
- Amélioration de la fourniture en énergie électrique
- Mécanisation agricole
- Identification et recensement de la population
- Assainissement et construction des routes
- Opérations électorales

TRANSFERT DES RECETTES A CARACTERE NATIONAL

Conformément à l'article 175 de la Constitution, il est prévu une quotité de **40%** des recettes à caractère national allouée aux provinces.

Pour l'exercice 2023, l'enveloppe de **40%** de la quote-part des Provinces dans les recettes à caractère national, hors fonds de péréquation, est chiffrée à **7.122,0 milliards de FC**, dont la répartition est illustrée dans le dessin ci-après.

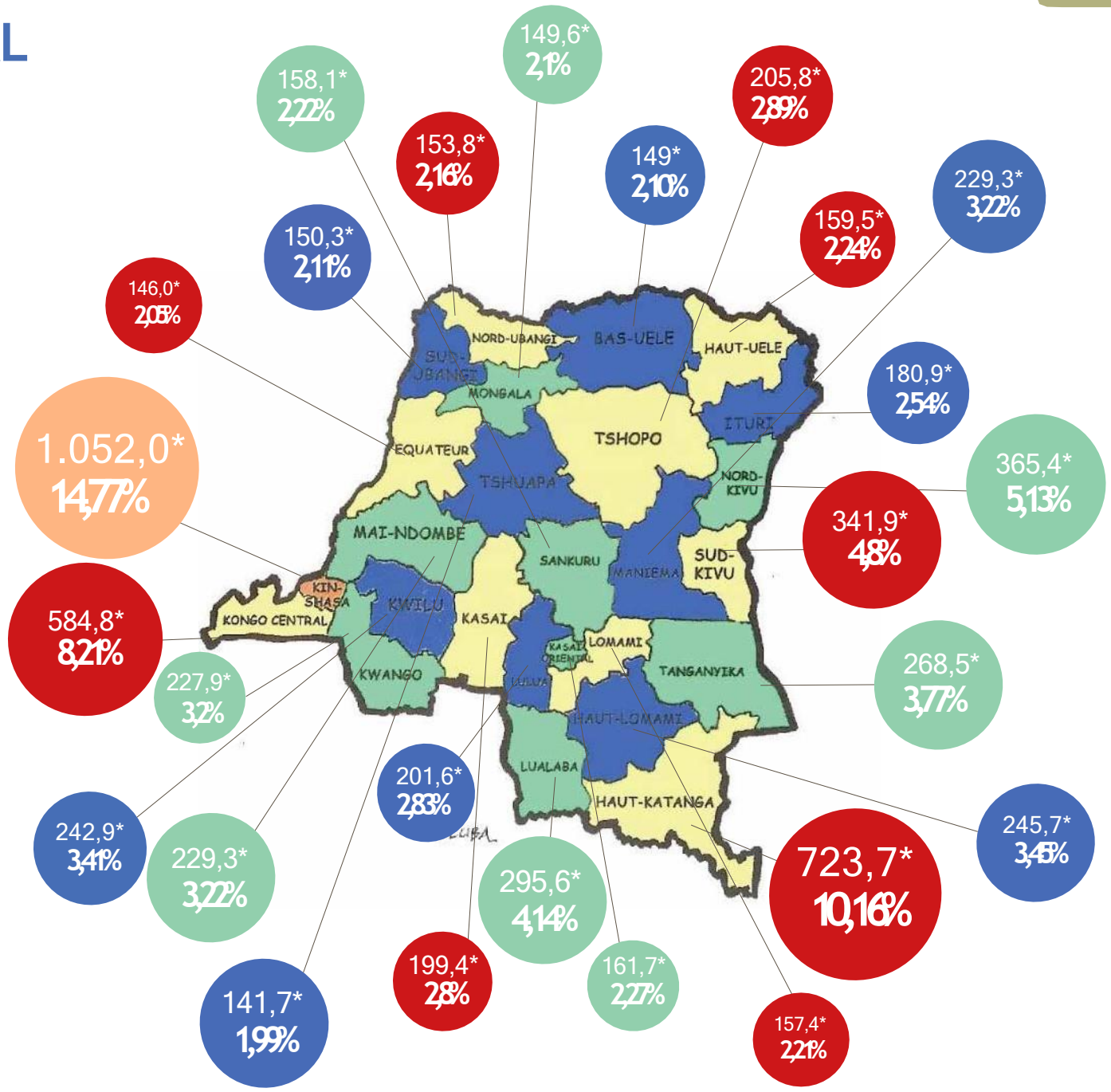

**Les chiffres indiqués sont en milliards de FC, sauf indications contraires !*

LES FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2023

Prévision de 220 milliards de FC pour le recensement et identification de la population

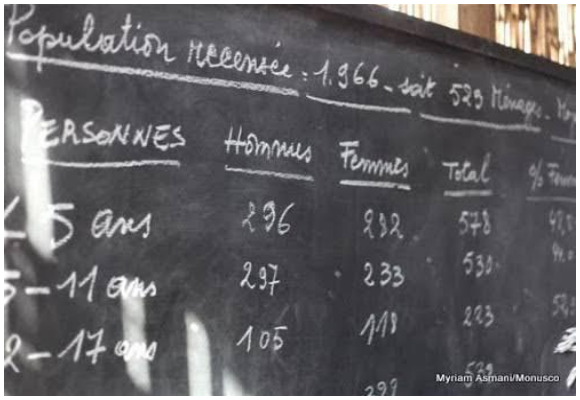

60,2%

Accroissement pour les projets d'investissement par rapport à 2022

LES ACCROISSEMENTS SIGNIFICATIFS

AGRICULTURE

De 124,1%
par rapport à 2022

PECHE ET ELEVAGE

De 222,2%
par rapport à 2022

SANTE

De 61,7%
par rapport à 2022

EDUCATION

De 38,4%
par rapport à 2022

56,2%
d'accroissement dont une augmentation de 80,9% pour la Défense nationale

LE RENFORCEMENT DES PARTS DE CRÉDITS DANS LES SECTEURS DE LA DÉFENSE ET SÉCURITÉ

LES OPERATIONS ELECTORALES,
LE GOUVERNEMENT RASSURE LA TENUE DES ELECTIONS EN 2023

800 Milliards de FC prévus

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL A LA BASE DE 145 TERRITOIRES (PDL-145T)

Le Gouvernement congolais a mis en place le Programme de développement local des 145 territoires (PDL) pour améliorer les conditions et cadres de vie des populations rurales.

Développement des infrastructures socioéconomiques de base

1. ACTIVITÉS ET PROJETS D'INVESTISSEMENT PRÉVUS DANS LE PDL

Les activités opérationnelles du PDL seront mises en œuvre sous quatre composantes :

Redynamisation des économies locales et rurales

Renforcement de la gouvernance locale

Développement d'un système d'information géo référencé pour le suivi du Programme de développement local de 145 territoires et des autres programmes du pays.

"L'objectif final est d'améliorer la productivité, d'augmenter le revenu des ménages ruraux et d'assurer la sécurité alimentaire ainsi que de doter des infrastructures de base aux différents territoires, notamment les bureaux administratifs, les centres de santé, les hôpitaux, les écoles et les routes de dessertes agricoles".

2. COÛT ET FINANCEMENT DU PDL

Le coût du programme, estimé à 1,66 milliards USD pour 3 ans (2021-2023), sera financé principalement par les ressources du Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et ses partenaires.

Se basant sur le principe d'équité territoriale, chaque territoire bénéficiera d'un paquet d'investissement prioritaire évalué en moyenne à 10 millions USD.

PDL - 145 T :
COÛT GLOBAL DU PROJET PAR PROVINCE ET NOMBRE DE TERRITOIRES

**Les chiffres indiqués sont en millions de Dollars, sauf indications contraires !*

Légende dans les cercles

- Coût total pour la province en million de USD pour 3 ans
- Nombre de territoires
- Coût du budget 2023 pour la province en million de USD

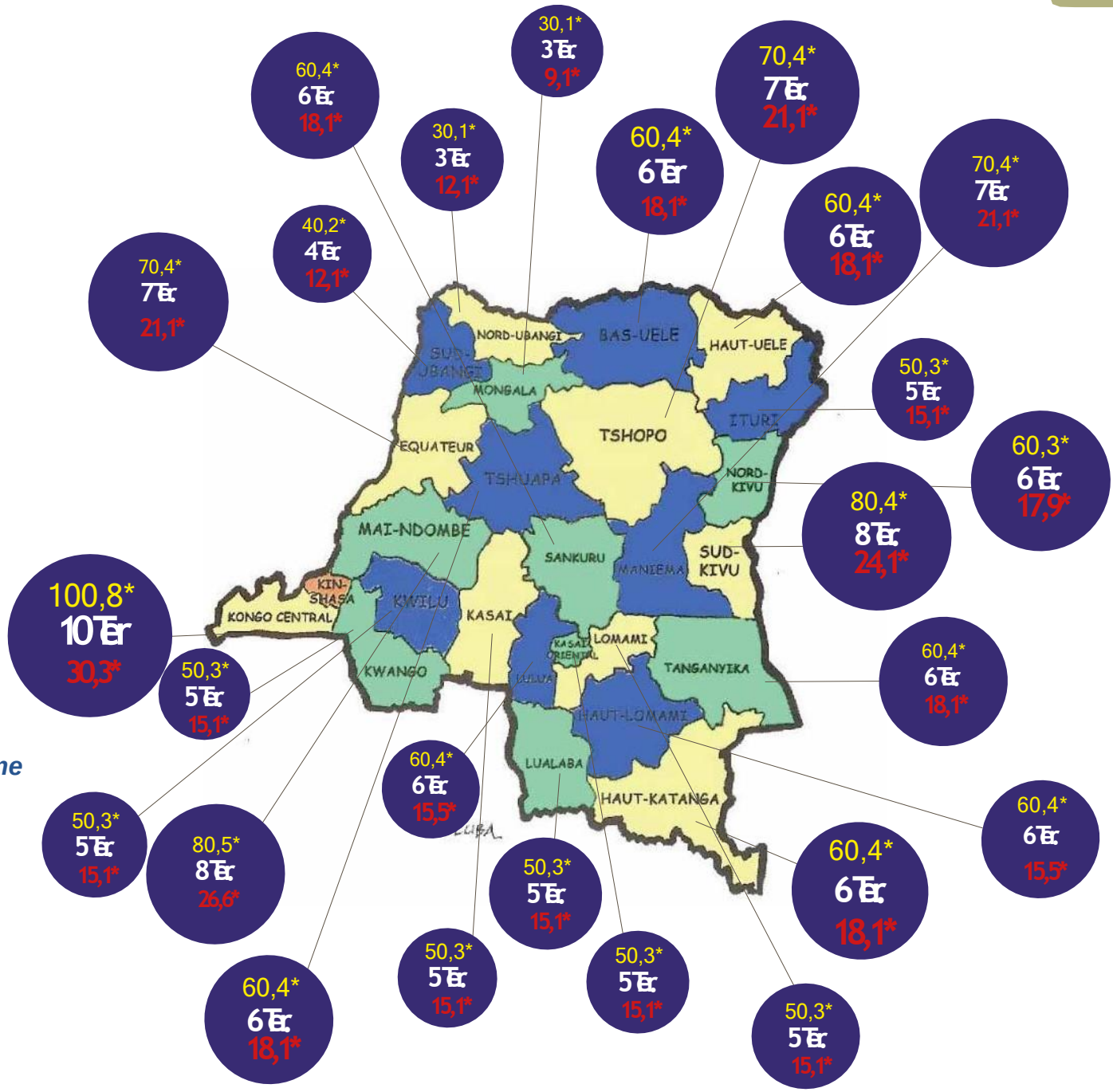

Dans le budget 2023, le coût du programme s'élève à 441 millions de USD, soit 891,7 milliards de FC.

FINANCEMENT DU BUDGET 2023

Le financement des dépenses de l'Etat se fait à travers ses ressources collectées appelées « recettes publiques ». Elles sont constituées de recettes propres du pays et de recettes extérieures.

1. RECETTES INTERIEURES

Les recettes intérieures sont aussi bien des ressources perçues par les Administrations financières qui sont constituées essentiellement des impôts, des taxes et des redevances que des emprunts intérieurs.
En RDC, trois Administrations financières et la Direction du Trésor et des Moyens de Financement recouvrent les recettes suivant les différentes catégories ci-après :

- **La Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA)** collecte des ressources liées aux droits, taxes et autres redevances douanier et fiscal, au niveau du coordon douanier qui sont dus soit de l'importation ou de l'exportation des marchandises de toutes natures, soit du fait de leur transit ou de leur séjour en entrepôt douanier ;

- **La Direction Générale des Impôts (DGI)** perçoit les impôts intérieurs (impôt sur les rémunérations, impôt sur les bénéfices et profits, etc.).

- **La Direction Générale des Recettes Administratives Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD)** encadre les recettes collectées par les différents ministères ayant des actes générateurs (vente des passeports, amendes et pénalités, etc.).

- **La Direction du Trésor et des Moyens de Financement (DTMF)** encadre les emprunts intérieurs (titres, obligations et bons du trésor) pour financer les déficits de trésorerie.

2. RECETTES EXTÉRIEURES

Les recettes provenant des partenaires extérieures de la RDC (les pays amis et les organisations internationales).
Elles sont constituées :

- **Recettes d'appuis budgétaires :**
- **Dons budgétaires :** l'argent donné par les pays amis ou les organisations internationales pour financer le déficit budgétaire sans contreparties c'est-à-dire sans remboursement.
- **Emprunts programmes :** l'argent donné par les pays amis ou les organisations internationales pour financer le déficit budgétaire moyennant un remboursement avec intérêt.

- **Recettes de financement des investissements :**
- **Dons projets :** l'argent donné par les pays amis ou les organisations internationales pour financer les projets d'investissement sans contreparties c'est-à-dire sans remboursement. Exemple, un don pour construire un hôpital.

- **Emprunts projets :** c'est l'argent emprunté par l'État avec paiement d'intérêt envers les États et les particuliers pour exécuter les projets d'investissement.

Répartition des recettes du budget 2023

- Les recettes du budget 2023 sont constituées des recettes internes et des recettes extérieures, représentant respectivement **75,2% et 24,8%** du Budget général.

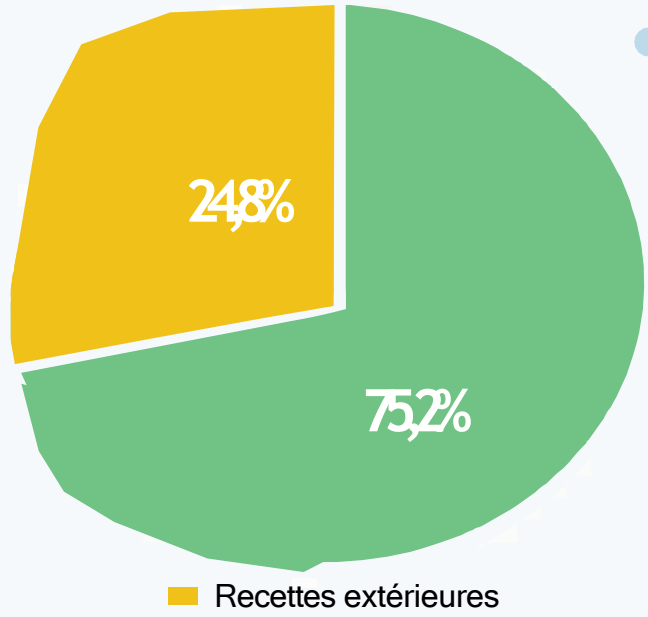

Recettes extérieures

- Recettes d'appuis budgétaires (ressources extérieures de soutien budgétaire) chiffrées à **2.553,8 milliards de FC,** soit **8,4%** du budget général. Elles concernent les emprunts programmes (**1.104,8 milliards de FC**), les dons budgétaires (**1.038,5 milliards de FC**) et l'allocation de DTS du FMI (**410,5 milliards de FC**) ;
- Recettes de financement des investissements (recours à l'emprunt pour financer les investissements) de l'ordre de **4.959,4 milliards de FC**, représentant **16,4%** du budget général. Elles sont constituées de dons projets (**1.032,4 milliards de FC**) et d'emprunts projets (**3.926,9 milliards de FC**).

Recettes internes

- **DGDA** (Direction Générale des Douanes et Accises) : **4.949,5 milliards de FC**, représentant **16,3%** du budget général ;
- **DGI** (Direction Générale des Impôts) : **13.389,6 milliards de FC**, soit 44,2% du budget général ;
- **DGRAD** (Direction Générale des Recettes Administratives Judiciaires, Domaniales et de Participations) : **3.532,0 milliards de FC**, soit **11,7%** du budget général ;
- **Pétroliers producteurs** : **615,4 milliards de FC**, représentant **2,0%** du budget général.

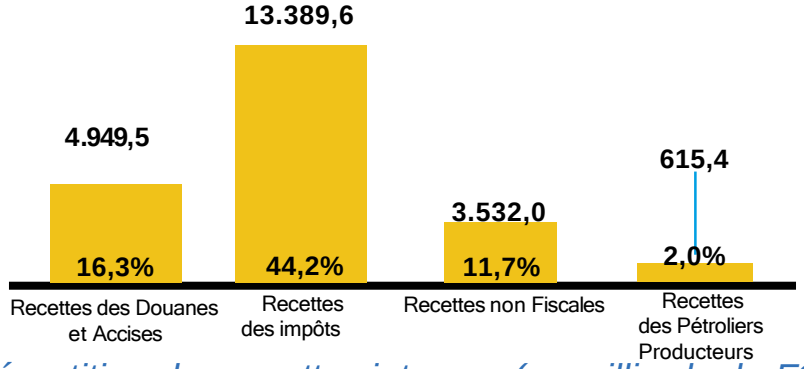

Répartition des recettes internes (en milliards de FC)

Nicolas KAZADI NZUJI

Ministre des Finances

O'niege N'SELE MIMPA

Vice-Ministre des Finances

MESURES POUR LA MOBILISATION DES RECETTES EN 2023

En vue de booster le niveau des recettes fiscales et non fiscales, le Gouvernement entend poursuivre rigoureusement les actions entreprises pour améliorer le recouvrement des recettes internes.
A cet effet, la politique fiscale préconisée est essentiellement orientée vers la modernisation des Administrations financières, la lutte contre la corruption, le coulage des recettes, l'évasion et la fraude fiscales ainsi que la promotion de la culture et de la justice fiscale, et la création d'un environnement fiscal attractif aux investisseurs privés.

Elle est aussi reflétée dans les mesures fiscales inscrites dans la Loi de finances de l'exercice 2023 et est également orientée vers les réformes fiscales, principalement :

1) **la poursuite de la mise en œuvre du système de traçabilité des produits soumis aux droits d'accises ;**
2) **le renforcement du dispositif contre la fraude et la contre bande ;**
3) **la réduction du taux de la TVA de 16% à 8% pour certains produits de première nécessité et son élargissement sur biens d'autres ;**
4) **la disponibilité des imprimés des valeurs (Permis de conduire) ;**
5) **la réduction du taux de l'IPR de 15% à 3% sur les revenus des fonctionnaires et agents publics ;**
6) **la rationalisation du régime des exonérations fiscales et douanières ;**
7) **la vulgarisation du code minier sur toute l'étendue du territoire national ;**
8) **l'intensification des actions de communication et sensibilisation des contribuables à l'approche des échéances fiscales ;**
9) **le retrait des agréments et autorisations aux boutiques « Duty free » qui œuvrent en dehors des aéroports ;**
10) **les savons liquides ainsi que les solutions alcooliques sont exonérées des droits de douane de la TVA et des droits d'accises dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.**

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET ACCISES

DGRAD

CONCLUSION

La Loi de finances de l'exercice 2023 contient un budget en équilibre en recettes comme en dépenses à hauteur de **32.456,8 milliards de FC**, correspondant à **16,1 milliards de USD.** Ce budget est en hausse de **10.203,8 milliards de FC,** soit **45,9%** d'augmentation.

Il a été conçu autour des politiques sectorielles définies dans la Lettre d'Orientation du Premier Ministre qui met en œuvre le Programme d'Actions du Gouvernement adopté lors de son investiture le 26 avril 2021 par l'Assemblée Nationale, en ligne avec le Plan National Stratégique de Développement, tout en mettant un accent particulier sur l'amélioration du bien être de la population.

Cette Loi de finances vise à soutenir la mise en œuvre des actions phares du Gouvernement à travers la construction des infrastructures socio-économiques de base dans le secteur de l'éducation, santé, l'électrification rurale, l'accès à l'eau potable en droite ligne avec le Programme de Développement à la base de 145 territoires afin de transformer les conditions et le cadre de vie des populations congolaises vivant dans les zones jusque-là mal desservies par les infrastructures et services sociaux de base.

Une attention particulières est également portée sur le processus électoral pour les élections générales de 2023 et les mesures pour faire face à la situation d'insécurité dans l'Est du Pays suite aux incursions des terroristes des ADF et du M23 appuyés par le Rwanda. Il intègre également les mesures fiscales et administratives envisagées dans un contexte de mobilisation accrue des recettes et de rationalisation des dépenses, dans le respect des critères et repères fixés dans le Programme économique conclu avec le FMI.

S.E. Aimé BOJI SANGARA, *Ministre d'Etat, Ministre du Budget*

République Démocratique du Congo

Kinshasa, mars 2023

GLOSSAIRE

1. CADRE BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME (CBMT) :
est un outil de programmation budgétaire qui renseigne sur la trajectoire des finances publiques envisagée sur les trois prochaines années.

2. CADRE DES DÉPENSES À MOYEN TERME (CDMT) :
est un outil d'allocation des ressources du CBMT sur base des priorités sectorielles pour les trois prochaines années.

3.CALENDRIER BUDGÉTAIRE : établi par le Ministère du Budget et signé par son Ministre, c'est un document qui indique les tâches à mener liées au processus budgétaire, assortis des acteurs et d'un chronogramme.

4.CONFÉRENCES BUDGÉTAIRES : constituent un cadre de discussion et d'arbitrage sur les prévisions budgétaires (recettes et dépenses), élaborées par les sectorielles et les régies financières.

6.PLAN NATIONAL STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT (PNSD) : est un document de planification nationale visant à relever les défis de développement du pays au cours de la période 2019-2023.

7.POLITIQUE BUDGÉTAIRE : désigne l'ensemble des mesures pris par le Gouvernement ayant un effet sur les recettes et les dépenses visant l'équilibre budgétaire.

8.POLITIQUE SECTORIELLE : est une intervention du Gouvernement dans un secteur donné visant l'intérêt général.

9.PROGRAMME D'ACTIONS DU GOUVERNEMENT :
définit les actions à mener au cours du mandat du Gouvernement en vue de réaliser les objectifs qu'il s'est assigné en ligne droite avec la vision du Président de la République.

10.RISQUES BUDGÉTAIRES : sont des facteurs aléatoires qui peuvent entrainer un écart entre les résultats et les prévisions budgétaires. Ces facteurs peuvent être d'origine interne ou externe au pays.

11. SÉMINAIRE D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE :
c'est un cadre des discussions sur l'orientation budgétaire et les politiques proposées dans le CBMT.
Les conclusions de ces discussions permettent le bouclage de la Loi de finances.

EQUIPE DE REDACTION

I. Coordination

N°	NOM ET POSTNOM	FONCTION
1	BAMPORIKI MANEGABE	Directeur de Cabinet / Cabinet Budget
2	NKE SANA MOKO	Secrétaire Général / Budget
3	LAPOLE KANGA	Directeur de Cabinet Adjoint / Cabinet Budget

II. Conception

N°	NOM ET POSTNOM	FONCTION
4	MUKUNGILWA LUTULILUA	Directeur / DGPPB
5	MUYA NTUMBA	Directeur / DGPPB
6	LOALI EYAYA	Directeur / DGPPB
7	KALALA KAZADI	Directeur / DGPPB
8	BULEMI NKULU	Directeur / BGPPB
9	CHIRIBAGULA Jean-Jacques	Conseiller / Cabinet Budget
10	SUMAHILI Emile	Expert / Cabinet Budget
11	KIANGUDI NSAMBU Benito	Expert en Communication / Cabinet Budget
12	MPWEMISANG MAKUTH	Chef de Division / DGPPB
13	LUTETE Phambu	Chef de Division / DGPPB
14	BURUME NKOMEDU	Chef de Division / DGPPB
15	NSINGI MAWALALA Odon	Chef de Bureau / DGPPB
16	LUKWASA NDEMBE	Chef de Bureau / DGPPB
17	NGIMBI MUKANDIKWA	Expert / DGPPB
18	MAKANGILA KIWA Gael	Expert / DGPPB
19	NKIERE PAKO Blaise	Expert / DGPPB
20	FUTI YI MADUKA Hygin	Expert / DGPPB
21	NGOKOSO Loïc	Expert / DGPPB
22	BABAKA KIENGELE Chriony	Expert / DGPPB
23	BALOLA Ruphin	Chargé de communication / Ministre d'Etat
24	KIESSE Patrick	Assistant du Dircaba
25	MASUMBUKO MAPENDO	Expert / DGPPB

III. Supervision

N°	NOM ET POSTNOM	FONCTION
26	BOJI SANGARA BAMANYIRWE Aimé	Ministre d'Etat, Ministre du Budget
27	BOKUMWANA MAPOSO Elysé	Vice-Ministre du Budget

MINISTÈRE DU BUDGET

BUDGET CITOYEN

Loi de Finances 2023

République Démocratique du Congo

Kinshasa, Mars 2023

République Démocratique du Congo

Kinshasa, Mars 2023